

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 09 JUIL 2019

N° 0322 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'un concours direct de recrutement de **trois cents (300) élèves professeurs certifiés des collèges d'enseignement général (CEG)**, à former à l'Institut des Sciences (IDS) à Ouagadougou, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales dans le **centre unique de Ouagadougou**.

Le nombre de postes est reparti ainsi qu'il suit :

OPTIONS	POSTES OUVERTS
Mathématiques/Sciences de la vie et de la terre	150
Mathématiques /Physique-Chimie	150
TOTAL	300

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2019, titulaires du diplôme du baccalauréat des séries C, D ou E ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, des sessions de 2017, 2018 et 2019 à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les candidats titulaires du baccalauréat, série E ne sont pas autorisés à postuler dans l'option Mathématiques/SVT.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site **www.econcours.bf** du **25 juillet 2019 à 00h00** au **08 août 2019 à 24 heures**.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard quinze (15) jours après la publication des résultats provisoires à la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), ex – Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

Les candidats seront déclarés admissibles et leur admission ne sera définitive qu'après le dépôt de leur dossier complet validé.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 mn à 11h30 mn : épreuve de spécialité.....coef : 4
- 12h30 mn à 14h30 mn: culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options mathématiques /physique-chimie, mathématiques /sciences de la vie et de la terre sont informés qu'ils composent dans chacune des spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de pertes de CNIB ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de trente-six (36) mois et l'internat n'est pas de droit.

Tout candidat déclaré admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation dans un délai de quinze (15) jours pour compter de la date de la rentrée scolaire sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat admis sur la liste d'attente.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

A la fin de la formation, tous les élèves seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions suivant l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE